



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

ARRÊTÉ N°

portant date d'ouverture des vendanges 2023 en AOC Champagne

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article D.645-6 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Regine PAM en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

CONSIDÉRANT la proposition de la directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 04 septembre 2023 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE :

Article 1 : La date d'ouverture de la vendange 2023 pour les appellations d'origine contrôlée (AOC) « Champagne » et « Côteaux Champenois » est fixée comme suit pour le département de la Haute-Marne :

Commune / Cru	Chardonnay	Pinot noir	Meunier	Autres cépages
ARGENTOLLES - COLOMBEY	07/09/23	07/09/23	07/09/23	07/09/23
RIZAUCOURT-BUCHEY	07/09/23	07/09/23	07/09/23	07/09/23

La date de fin de cueillette est prévue **21 jours** après la date d'ouverture de la zone considérée.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 3 : Mesdames et Messieurs les maires des communes viticoles de la Haute-Marne, la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, le Directeur départemental des territoires et le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, ainsi que toutes autorités habilitées à constater et à réprimer les contraventions en la matière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le


la Préfète,

Régine PAM